



Association Le Meilleur Pour Nans Les Pins

14 Allée de la Tosca – 83860 Nans Les Pins
Immatriculation W833008099 - Sous-Préfecture de Brignoles
lemeilleur.pour.nanslespins@gmail.com

COMPTE RENDU Réunion avec Tohapi Le 16 décembre 2021

Étaient présents :

Pour l'association : Christophe Amigo, Francky Nicolai, Michel Sitruk

Pour Tohapi : M. Boudon, Le directeur des investissements

Ordre du jour :

- Présentation du projet d'extension par l'équipe Tohapi

Compte rendu :

Selon Tohapi, la conception générale du projet se veut guidée par un esprit "vacances familiales et nature". Le projet se veut respectueux de l'environnement et sera l'occasion de répondre aux diverses gênes signalées par les riverains. Il sera l'occasion de remettre en état, moderniser et compléter les installations.

L'ensemble du projet se situe dans une enveloppe d'investissement de l'ordre de 8,5 M€ hébergements compris. L'objectif de Tohapi est d'obtenir un véritable progrès dans la qualité et dans le standing du camping.

Tohapi précise que si ce rehaussement de standing ne peut pas se faire, sa seule solution économique sera de s'orienter vers un camping populaire, beaucoup moins coûteux à exploiter.

1. Concernant la gêne occasionnée aux habitations proches de l'entrée, la voie d'accès sera remise en état, un nouvel éclairage sera réalisé et les poteaux électriques seront déplacés pour faciliter le croisement des voitures.

Le stationnement ne sera plus concentré à l'entrée du parking, mais réparti dans plusieurs petits parkings plus proches des emplacements.

De plus un nouveau système de pré-enregistrement par Internet permettra d'éviter la file d'attente de voitures les jours d'arrivée.

Les circulations intérieures au site seront réalisées sans revêtement étanches de façon à permettre le drainage du terrain et atténuer le ruissellement en cas de pluies.

2. Répondant à une question de l'association, Tohapi indique que le pôle musique et animations sera reconstruit "en dur" et fera l'objet d'une étude acoustique spécifique lors de la conception.

On ne sera donc plus dans la situation actuelle puisque, aujourd'hui, les spectacles et soirées musicales se passent sous un barnum qui n'a aucun effet d'atténuation acoustique.

La règle sera un arrêt de la musique ou des animations à 23h. Ce sera également le cas pour les activités sportives ou de loisir.

Répondant à une question de l'association, Tohapi indique que la surveillance et le respect des règles sera accentué et rappelle que depuis la nouvelle direction, aucune plainte pour dépassement des horaires autorisés pour faire du bruit n'a été probante.

3. Le restaurant sera entièrement reconstruit avec une capacité équivalente à celle existante, de l'ordre d'une soixantaine de places en extérieur, l'intérieur ne comportant pas de salle de restauration.

4. S'agissant de l'activité aquatique,

Deux nouveaux équipements seront réalisés :

- un toboggan de 7mètres au-dessus du sol composé d'un tuyau aboutissant à un canal de freinage ("aquafrein") indépendant des bassins.
- un nouveau bassin.

Un des bassins existants sera doté d'une couverture amovible et sera chauffé en toutes saisons de façon à pouvoir accueillir les élèves des écoles, la surveillance étant à la charge de la Mairie. Ce bassin sera doté de vestiaires et sanitaires accolés.

Répondant à une question de l'association, Tohapi précise que cet investissement étant de l'ordre de 650.000 €, il est exclu de le réaliser hors du contexte de l'extension.

Répondant à une question de l'association, Tohapi indique que dans l'ensemble des piscines, le camping va tenter de supprimer l'aquagym au profit de la natation.

5. Une partie de l'assainissement sera autonome grâce à un système sans épandage, "Aquatec".

Il s'agira d'équipements de la taille d'un container pour 150 hébergements. Ils seront situés à proximité des groupes d'hébergement. Le reste des eaux usées sera dirigé vers le réseau communal.

Tohapi considère que ce nouveau dispositif, malgré l'extension, permettra de réduire la consommation d'eau par rapport à la consommation actuelle, car il permet de recycler 80% des eaux usées en eau utilisable notamment pour l'arrosage. Tohapi souligne que l'essentiel de la consommation d'eau provient du renouvellement de l'eau des piscines qui a lieu 2 à 3 fois par semaines.

Le sujet de la consommation d'eau n'a pas encore été abordé dans l'étude d'impact. Une analyse de la consommation d'eau actuelle et passée sera faite, de même qu'une

projection de la consommation après extension en tenant compte des nouveaux dispositifs de recyclage.

6. Concernant le bois existant, Tohapi s'engage à éviter au maximum l'abattage des arbres afin de préserver l'ombre et d'éviter de replanter.
7. Répondant à une question de l'association concernant le ratio Campeurs/Habitants après extension, Tohapi indique avoir des références de sites fonctionnant bien avec des ratios équivalents ou plus forts.
8. Concernant la protection acoustique à l'ouest, elle sera assurée par un mur antibruit de 3 mètres de haut et de 200 mètres de long. Ce mur sera situé au bord extérieur de la piste cavalière existante.

Répondant à une question de l'association, Tohapi s'engage à ce que l'efficacité de ce mur soit vérifiée par un acousticien une fois l'extension et ses équipements mis en service, de façon à corriger ses éventuelles insuffisances.

Répondant à une question de l'association, Tohapi n'exclut pas de le réaliser en anticipant sur l'extension.

9. Tohapi considère que, compte tenu de la durée de procédure de révision du PLU, notamment de l'enquête publique, et ensuite de la durée des études techniques et de l'instruction des différentes autorisations, la réalisation ne débutera qu'en 2024.